



APPEL A CANDIDATURE
Avis de recrutement pour le poste de :
Rapporteur Général

L'Autorité polynésienne de la concurrence est une autorité administrative indépendante, fondée sur l'article 30-1 de la loi organique statutaire de 2004, chargée de veiller au libre jeu de la concurrence sur l'ensemble des marchés de la Polynésie française et d'apporter son concours à la régulation sectorielle.

Créée par le code de la concurrence en 2015 et en fonctionnement depuis 2016, l'Autorité dispose des compétences en matière de détection et de constat des pratiques anticoncurrentielles, de contrôle des opérations de concentration et d'aménagements commerciaux. En outre, l'Autorité peut être saisie ou s'autosaisir en matière d'avis sur toute question de concurrence ; elle peut émettre des recommandations destinées à améliorer le fonctionnement concurrentiel des marchés.

L'Autorité est une institution collégiale qui comprend huit membres, nommés pour une durée de six ans pour le président et de quatre ans pour les autres membres. Les décisions sont prises de manière collégiale au terme d'une instruction indépendante menée par le service d'instruction. Ce dernier, dirigé par le rapporteur général, compte six rapporteurs qui doivent réaliser les investigations et assurer le traitement des dossiers contentieux, de concentrations, de surfaces commerciales et d'analyse de marché.

La fiche de poste concerne le recrutement d'un rapporteur général, nommé pour 4 ans, par arrêté pris en conseil des ministres après avis du collège de l'Autorité, mandat renouvelable une fois.

L'emploi de rapporteur général est notamment prévu à l'article L.P. 610-6 du code de la concurrence.

1. ENVIRONNEMENT DU POSTE

Le service d'instruction comprend 6 agents aux profils très variés, essentiellement juristes ou/et économistes.

2. DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Le code de la concurrence a confié au rapporteur général de l'Autorité polynésienne de la concurrence le soin de piloter l'instruction de l'ensemble des affaires dont l'autorité a à connaître.

En pratique, le/la rapporteur(e) général(e) est chargé(e) de présenter au collège les dossiers instruits, en présentant ses observations en séance et en répondant à ses questions. Il/elle affecte les dossiers aux rapporteurs et fixe leurs objectifs de travail. Il/elle suit l'avancement des enquêtes et contrôle les actes d'instruction relatifs à ces dossiers, ce qui comprend notamment la validation des notifications de griefs et des rapports avant leur transmission aux parties. Il/elle supervise les discussions avec les parties en matière d'engagements.

En termes de management, en collaboration avec le président de l'Autorité, Il/elle veille à la cohésion de son équipe et s'assure de la qualité de vie au travail de ses collaborateurs. Il/elle organise des réunions d'équipe, assigne des objectifs collectifs et individuels et s'assure de leur respect.

3. PROFIL DU CANDIDAT

Le/la candidat(e) doit avoir une grande capacité de travail, une faculté à s'adapter à un environnement complexe et être capable de mener à bien l'instruction des dossiers dans des délais souvent contraints. Une expérience dans le domaine de la concurrence (au moins 5 ans d'expérience) est indispensable.

Il/elle doit être capable de piloter plusieurs dossiers en parallèle, tout en maîtrisant les différents aspects (juridique, économique). Sa rigueur dans le respect des textes, sa vision stratégique dans le suivi de l'instruction et sa capacité à proposer des solutions opérantes et innovantes, en s'adaptant à des échéances contraintes seront des atouts indispensables. En outre, son sens du relationnel doit lui donner une capacité à interagir avec des partenaires externes (entreprises, avocats, ministères, juridictions, etc.).

Une expérience managériale réussie dans un environnement similaire est essentielle pour prétendre aux responsabilités de rapporteur général.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

COMPETENCES	S	A	E
- Connaissances juridiques (en droit de la concurrence) ;			X
- Connaissances en droit économique ;			X
- Qualité rédactionnelle ;			X
- Maîtrise des outils de bureautiques (notamment Word & Excel) ;			X
- Discretion et respect du secret professionnel ;			X
- Capacités d'analyse, d'objectivité ;			X
- Capacité à travailler en autonomie ;			X
- Esprit d'initiative et force de proposition ;			X
- Réactivité / Adaptation rapide à de nouvelles missions et organisations.			X

4. INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'Autorité polynésienne de la concurrence : autorite@autorite-concurrence.pf

Les candidatures devront être adressées au plus tard le **vendredi 18 novembre à 12h**, par courrier ou par courriel, à :

Monsieur Yvonnick RAFFIN Ministre des Finances et de l'Economie en charge de l'Energie, de la Protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernemental et des télécommunications - secretariat.mef@gouvernement.pf -24 avenue Dupetit-Thouars Tarahoi Papeete 98713, en joignant un curriculum vitae, une lettre de motivation et toutes autres références utiles.